

4 décembre 2002

02.382

Question Laurent Debrot

Programme Jade de l'ENSA

Dans un tout-ménage, ou plutôt un "tout-consommateur", l'ENSA fait la promotion du courant dit "vert". Il propose à ses clients deux solutions qu'il nomme Jade star avec une plus-value de 5,5 centimes/kWh et Jade basic avec une plus-value de 3,3 centimes par kWh.

En lisant attentivement le dépliant, nous apprenons que la première proposition est une offre en énergie électrique hydraulique produite de manière écologique, alors que la deuxième est constituée d'énergie hydraulique renouvelable.

Trop subtile différence à laquelle s'ajoute la provenance du courant: de Suisse pour la première, du canton pour la seconde.

Il est vrai que Jade star, avec 2,2 centimes de plus que Jade basic, finance à hauteur de 1 centime un fonds qui sert à financer le développement des nouvelles énergies renouvelables. Mais alors pourquoi payer 1,2 centime de plus pour se "payer" de l'énergie hydraulique non neuchâteloise? Est-elle meilleure?

Cette première bizarrerie nous amène à nous poser d'autres questions:

- Pourquoi le consommateur sensible au développement des énergies renouvelables doit-il payer 5,5 centimes/kwh pour finalement n'en donner qu'un au fonds des énergies renouvelables?
- Comment seront utilisées les sommes encaissées pour soutenir l'énergie hydraulique? Va-t-on construire de nouveaux barrages? Va-t-on entretenir les barrages existants et, si c'est le cas, comment a-t-on fait jusqu'alors pour construire, amortir et entretenir nos installations hydrauliques? Finalement, ce programme vert ne va-t-il pas, tout compte fait, permettre à l'ENSA de baisser le prix des énergies non renouvelables au profit des consommateurs peu sensibles à la provenance de leur électricité?
- Nous posons également la question de savoir qui va gérer et contrôler l'utilisation des sommes encaissées par les programmes Jade et tout particulièrement le fonds pour le développement des nouvelles énergies renouvelables.
- Le projet Jade a probablement été conçu avant le refus du peuple suisse de la loi sur le marché de l'électricité. Le chef du département, par ailleurs président du Conseil d'administration de l'ENSA, peut-il nous dire si la politique de l'ENSA est encore d'actualité? Le temps n'est-il pas venu pour que l'ENSA s'engage dans une véritable politique écologique, qu'elle finance elle-même les investissements nécessaires à l'approvisionnement durable en énergie électrique écologique dans le canton, sans compter sur quelques clients "éclairés" pour financer ce qui devrait être de son ressort?
- Question subsidiaire: l'Etat a-t-il signé un contrat Jade avec l'ENSA et, si oui, pour quels montants?

Cosignataire: F. Bonnet.